

DÉPARTEMENT
D'ÈURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CHARTRES

Liberté – Égalité – Fraternité

CANTON DE
CHARTRES 2

MAIRIE DE VER-LES-CHARTRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Convocation du :
6 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi 10 juillet, à 19 heures 00 minute, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 6 juillet, se sont réunis en séance publique à la salle des fêtes de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Étaient présents :

Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire ;
Monsieur Jimmy RONCE, 2^{ème} adjoint ;
Monsieur Stéphane BOURGEOIS, 3^{ème} adjoint.

Nombre de conseillers
présents : 10

Mesdames Marie-Ange ABADIA, Marie-Françoise BOUCHER, Delphine BRAULT, Françoise GUILLO, Claudette TRAVERS et Messieurs Clément CAVART et Michel JAFFRÉ.

Nombre de conseillers
votants : 14

Absents excusés :

Monsieur Jonathan DUVAL,
Monsieur Olivier FAUCHEUX, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Françoise BOUCHER,
Monsieur Benoît FLEURY, ayant donné pouvoir à Monsieur Clément CAVART,
Monsieur Ludovic LECOIN, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Ange ABADIA,
Madame Françoise TRICHEUX, ayant donné pouvoir à Madame Françoise GUILLO.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane BOURGEOIS.

Monsieur VAN DER STICHELE indique que le compte-rendu de la réunion du 2 juillet sera validé lors du prochain Conseil Municipal.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

I. ÉLECTIONS SÉNATORIALES : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

Conformément au décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le renouvellement de la série 2 figurant au tableau n° 5 annexé au code électoral aura lieu le dimanche 27 septembre 2020 dans les départements classés dans l'ordre minéralogique de l'Ain à l'Indre, du Bas-Rhin au territoire de Belfort, à l'exception de Paris, de la Seine-et-Marne et des Yvelines.

Ainsi, le Conseil Municipal est convoqué pour procéder à l'élection des 3 délégués et de leurs 3 suppléants au collège électoral au scrutin secret majoritaire à deux tours.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Conformément à l'article R.133 du Code Électoral, le bureau électoral est composé des deux membres présents les plus âgés (Madame Françoise GUILLO et M. Michel JAFFRE) et des deux membres présents les plus jeunes (Monsieur Clément CAVART et Madame Delphine BRAULT) du conseil municipal. La présidence appartient au maire et, à défaut du maire, aux adjoints et aux conseillers dans l'ordre du tableau.

Monsieur VAN DER STICHELE, après quelques explications sur ces élections sénatoriales, invite les membres du Conseil Municipal, après installation du bureau électoral, à passer au vote.

a) Élection des délégués - résultats du 1^{er} tour de scrutin de l'élection des délégués

Un appel à candidatures est effectué.

Madame Marie-Françoise BOUCHER et Messieurs Clément CAVART, Ludovic LECOIN, Jimmy RONCE et Max VAN DER STICHELE se portent candidats.

Après enregistrement des candidatures, les conseillers municipaux sont invités à passer au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Nom des Candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie-Françoise BOUCHER	5	cinq
Clément CAVART	9	neuf
Ludovic LECOIN	11	onze
Jimmy RONCE	6	six
Max VAN DER STICHELE	11	onze

M. Clément CAVART, né le 28/07/1983 à Chartres, domicilié 3 rue Saint Victur à VER-LÈS-CHARTRES, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Ludovic LECOIN, né le 08/02/1975 à Chartres, domicilié 37 rue du Friche à VER-LÈS-CHARTRES, a été proclamé élu au 1^{er} tour.

M. Max VAN DER STICHELE, né le 13/08/1963 à Louviers, domicilié 18 rue du Vieux Ver à VER-LÈS-CHARTRES, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

b) Élection des Suppléants : résultats du 1^{er} tour de scrutin de l'élection des suppléants

Un appel à candidatures est effectué.

Mesdames Marie-Françoise BOUCHER et Claudette TRAVERS et Monsieur Jimmy RONCE se portent candidats.

Après enregistrement des candidatures, les conseillers municipaux sont invités à passer au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Nom des Candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie-Françoise BOUCHER	14	quatorze
Jimmy RONCE	14	quatorze
Claudette TRAVERS	13	treize

Mme Marie-Françoise BOUCHER, née le 30/04/1957 à Lille, domiciliée 3 rue du Buttereau à VER-LES-CHARTRES, a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Jimmy RONCE, né le 24/08/1972 à Chartres, domicilié 1 rue de la Tachauderie à VER-LÈS-CHARTRES, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme Claudette TRAVERS, née le 13/03/1957 à Chartres, domiciliée 30 rue du Friche à VER-LÈS-CHARTRES, a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

II. TRAVAUX RUE DE THIVARS

M. VAN DER STICHELE rappelle que les travaux d'aménagement de cheminement piétons rue de Thivars (RD 114-4) ont été présentés lors de précédents conseils municipaux.

L'estimation fournie concernant ce projet laisse apparaître une dépense de 135 512,50 euros HT soit 162 615,00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le programme d'aménagement de cheminement piétons de la rue de Thivars ;
- autorise le lancement de l'appel d'offres auprès des entreprises et la tenue de la commission d'appel d'offres;
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter l'aide technique du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour valider les démarches relatives à l'éclairage public en collaboration avec Chartres Métropole ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Par la même occasion,

Considérant l'état de la circulation rue du polissoir (RD 114-4) à Houdouenne,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en place des essais de circulation sur la RD-114-4 à Houdouenne.

III. INVESTISSEMENT INFORMATIQUE

M. VAN DER STICHELE rappelle qu'il avait été prévu de remettre à niveau les équipements informatiques de l'école de Ver-lès-Chartres en collaboration avec la commune de Corancez dans le cadre du regroupement pédagogique.

L'estimation prévisionnelle maximale est de à 14 393.24 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne tout pouvoir à M. VAN DER STICHELE pour lancer les investissements informatiques dans le cadre d'une procédure simplifiée

IV. QUESTIONS DIVERSES

SIVOS Corancez Mignières Ver-lès-Chartres: Mme ABADIA signale que le budget du SIVOS a été validé. Elle rappelle que la participation de la commune de Ver-lès-Chartres est constituée d'une part fixe et d'une part variable.

M. VAN DER STICHELE indique que les élections à Chartres Métropole se dérouleront le 16/07/20.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

Le secrétaire,

Les membres du conseil municipal.